

Conseil communautaire du 1^{er} avril 2016



95 délibérations à l'ordre du jour, dont des dossiers importants :

- Le budget ;
- L'acquisition du gymnase de la Banque de France à Fontaine-le-Comte ;
- Les subventions aux associations œuvrant dans les domaines de la prévention et de la médiation sociale, du sport, de l'enseignement supérieur, de l'économie (Gamers Assembly), du tourisme, du patrimoine, de l'environnement, du handicap et de la lutte contre les discriminations, de l'accueil et de la promotion des gens du voyage, etc ;
- La convention avec l'éco-organisme Recylum pour le recyclage des lampes usagées ;
- L'attribution de subvention à l'Association des loisirs des employés municipaux (ASLEM) qui a donné l'occasion à nos élu-e-s Osons Poitiers de parler du Comité d'Action Sociale de Grand Poitiers (COMAS).

Les élu-e-s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" sont intervenu-e-s sur 26 projets de délibérations, listés pages suivantes.

Thèmes

Finances publiques	2
Budget principal.....	3
Budget annexe transport	6
Budget annexe Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets (CTVD)	7
Budget annexe locations immobilières	7
Enseignement supérieur et recherche	8
Prévention et médiation sociale	9
Jeunesse et Vie Citoyenne	9
Accueil des Gens du Voyage	10
Sport	10
Tourisme.....	11
Économie	12
Logement et Habitat.....	13
Environnement.....	13
Déchets et propreté	14
Ressources humaines et relations sociales	15

Finances publiques

Liste des Marchés

Pour le marché 23664 : fourniture d'objets promotionnels pour un maximum de 66 000 euros HT, de quoi s'agit-il ?

Renouvellement de l'adhésion de la CA de Grand Poitiers aux associations

[Délibération n°1 \(2016-0088\) : Cotisations 2016 Budget Principal, Budget Eau, Budget Assainissement, Budget Transports, Budget CTVD, Budget Locations Immobilières.](#)
[P. J - Liste des cotisations aux associations.](#)

Nous demandons à voter de façon différenciée pour l'adhésion à ces organismes.

Les choix fait reflètent l'orientation politique de la collectivité. L'arrêt d'adhésion à Civinet francophone, le réseau Civitas qui promeut la mobilité durable se double de l'adhésion à "Pour la route Nantes Poitiers Limoges " auquel la collectivité n'adhérait pas l'année dernière. Nous y sommes opposés non pas parce que nous ne voulons pas améliorer les conditions de circulation entre ces 3 villes mais parce que nous sommes favorables à des 3 voies plutôt qu'à des 2x2 voies qui coûtent bien plus cher, qui gaspillent de la surface agricole ou plus généralement du foncier. Faire des 2X2 voies aujourd'hui, c'est aller complètement à l'encontre de ce qui a été convenu lors de la COP 21, arrêtons le gaspillage énergétique. Apprenons la modération : la modération de la vitesse, la modération de la consommation, la modération de notre déstructuration de l'environnement, la modération du gaspillage d'argent public.

Nous sommes opposés également à l'adhésion à l'association « Poitiers Limoges Brive TGV ». Le recours au Conseil d'État, déposé par les opposants au projet, pourrait, si les conclusions du rapporteur public sont suivies, sonner le glas de cette fuite en avant.

Par ailleurs, nous souhaitons des précisions sur l'association « Interconnexion Sud TGV Île de France ». Pourquoi la collectivité adhère à cette association ?

Pour le budget eau (p.19) : comment se fait-il que pour l'animation du SAGE Clain rien n'ait été consommé en 2015 alors que tout le monde s'accorde à penser que fixer les règles de la répartition des usages de l'eau est important et que la préservation de ce bien commun est prioritaire. J'écoulais Alain Juppé ce matin et bien qu'en désaccord profond avec le programme politique qu'il exposait, j'étais d'accord avec lui sur une phrase de Montaigne qu'il a faite sienne : "c'est une belle harmonie quand le dire et le faire vont ensemble". Rien que sur cette délibération de cotisations aux associations, on voit que l'harmonie n'est pas la maxime de ce Conseil qui estampille Agenda 21 à tout vent et qui soutient des projets inutiles.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre les cotisations aux associations « Pour la route Nantes Poitiers Limoges » et « Poitiers Limoges Brive TGV »

Attribution de compensation

[Délibération n°6 \(2016-0115\) : Attribution de compensation \(AC\) 2016](#) et [Délibération n°13 \(2016-0125\) : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges \(CLETC\) du 11 février 2016 relatif à l'intégration de la Dotation de Solidarité Communautaire \(DSC\) dans l'Attribution de Compensation \(AC\) et à l'impact de la mutualisation sur l'AC de la commune de Poitiers - P.J. : Rapport de la CLETC du 11 février 2016.](#)

Cette délibération nous a posé question. Sous le vocable délibération technique se cache et ce n'est pas de la suspicion, des choix politiques. Nous n'arrivions pas à comprendre quel était l'enjeu d'intégrer les montants de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation. Il s'agit si j'ai bien compris de figer le montant accordé ou reversé à chaque commune avant l'entrée des autres communes. En effet, les autres EPCI ne reversent pas de dotations de solidarité à leurs communes membres. Ce sujet aurait mérité un débat au sein de Grand Poitiers, il a certainement eu lieu en bureau je n'en doute pas, mais il aurait été intéressant de l'avoir en commission, à défaut de l'avoir en conseil. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenus sur ces deux délibérations.

Avances à la SEP

[Délibération n°8 \(2016-0120\) : Avance à la Société d'Équipement du Poitou \(SEP\) de 500 000,00 € pour 2016 - Zone d'Activités Aliénor d'Aquitaine.](#)

Nous demandons à nouveau le coût de ces avances pour la collectivité pour cette année et pour les 3 années précédentes.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Budget principal

Budget principal : adoption du BP 2016

[Délibération n°3 \(2016-0090\) : Adoption du budget primitif 2016 avec anticipation du résultat 2015 – P.J : BP 2016 Budget Principal](#) et [Rapport de présentation du budget primitif 2016.](#)

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.

Lors de la dernière séance qui s'est tenu il y a 20 jours, j'ai exposé longuement pourquoi nous votions contre les orientations budgétaires. Je vais simplement reprendre quelques points.

Ce budget est fortement impacté par la baisse des dotations de l'État qui résulte du choix du Gouvernement socialiste de privilégier les entreprises à travers le CICE plutôt que le service public exercé par les collectivités locales.

Sur la fiscalité, le Conseil fait le choix de ne pas augmenter les taux et c'est sage mais les bases augmentant de 1%, le montant des taxes d'habitation et foncière augmentera pour les ménages.

Nous commenterons le résultat de l'exercice 2015 lors du vote du compte administratif. Les marges de manœuvre ne sont pas si élevées pour supporter une baisse de dotations pendant plusieurs années sauf à renoncer à exercer les missions de service public qu'attendent nos concitoyens.

C'est l'absence d'exercice de ces missions qui conduit les électeurs vers le Front National. Et non une posture de coq gaulois que semble vouloir adopter le Parti Socialiste. Ce n'est pas en clamant à tout va « mon combat, c'est le Front National » que ça suffit pour le faire reculer. C'est une répartition plus équitable des richesses, c'est la lutte contre l'insécurité sociale, contre la précarité, contre l'injustice qui conduit à voter pour des Partis qui n'incitent pas à l'exclusion ou à la haine.

Donc est-ce que ce budget répond au principe d'harmonie ? Non.

Lorsqu'on finance 12 millions d'euros de LGV et que cela conduit comme je l'ai dit texto il y a trois semaine, à payer entre 100 et 150 euros le billet aller-retour et bien nous ne sommes pas dans l'équité ou dans la justice sociale. La LGV est un outil qui sert essentiellement aux entreprises ou aux personnes ayant des revenus élevés. Faire du train un mode de transport réservé à l'entreprise ou aux classes sociales à forts revenus, c'est est une aberration écologique et sociale. Faire de l'avion à coût de subventions publiques un mode de transport peu cher, c'est une dysharmonie totale. On sait que le transport aérien est le transport le plus émetteur de Gaz à Effet de Serre et les collectivités subventionnent ou se font racketter par les compagnies low-cost pour le favoriser.

Un budget qui affiche certes 83 millions en investissement mais dont seulement 12 millions sont réellement des dépenses d'équipement. La moitié de ce budget sont des dépenses financières, des avances, des lignes de trésorerie et des remboursements du capital de la dette. Nous demandons à ce propos à nouveau le coût de ces avances pour la collectivité ?

Nous sommes en désaccord avec les 465 000 euros de financement de la LGV, les 700 000 euros pour l'aéroport, une partie du versement au Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou qui permet d'éponger le déficit du restaurant du Parc de Saint-Cyr. Nous sommes en désaccord avec les 690 000 euros versés pour la participation à la ZAE République. Dans moins d'un an, avec l'élargissement du périmètre, notre intercommunalité va être constituée de communes qui ont elles aussi des Zones d'Activités Économiques avec un potentiel d'accueil d'entreprises important. Nous redisons notre attachement à préserver les zones agricoles existantes et à appliquer le principe de densité non pas seulement pour l'habitat mais également pour les Zones d'Activités Économiques. Nous sommes favorables à utiliser pleinement les Zones Économiques existantes avant d'en créer de nouvelles. C'est aussi par ce biais là que pourra se créer un sentiment d'appartenance à l'EPCI très Grand Poitiers pour les communes entrantes. Nous sommes également en désaccord avec les 1,7 millions versés au budget location immobilière, avec le terrain de foot synthétique, avec l'acquisition du gymnase de la Banque de France. Même s'il est indiscutable que cela constitue une opportunité foncière, il n'en est pas moins vrai que les besoins de rénovation des équipements existants sont très forts et que le budget d'équipement de Grand Poitiers est utilisé à 28% pour les équipements sportifs.

Pour ce qui est du personnel (annexe C1 pages 187 et suivantes), nous relevons que 9% des emplois pourvus sont des CDD et ce taux nous paraît très élevé. Ensuite pour la différence entre les emplois budgétaires qui correspondent aux emplois autorisés par la collectivité après recensement des besoins. Un emploi budgétaire est donc un emploi qui correspond à la réponse à un besoin de service public. Ces emplois ont été validés à hauteur de 920 ETP. Or le nombre d'effectifs pourvus et budgétisés est de 853 ETP. La collectivité valide donc le fait que les missions de service public réalisées par 67 ETP ne sont pas effectuées. Nous sommes totalement opposés à cette logique de gestion qui consiste à prendre le personnel comme variable d'ajustement d'un budget. Outre le fait que cela conduise la collectivité à renoncer à certaine de ses missions, cela conduit également à mettre les agents sous pression, à démotiver, et à ne plus avoir de message clair sur le sens des missions de service public.

Nous demandons aussi le détail des deux comptes suivants : le compte 6558 autres dépenses obligatoires pour 2 600 000 euros et le compte 657363 subvention de fonctionnement à caractère administratif pour 2 490 000 euros.

Concernant l'encours de la dette par rapport à la population, elle a augmenté de 38 % entre 2008 et 2016 alors que sur la même période, dépenses réelles et produits réels de fonctionnement ont chacun augmenté de 25%. L'encours de la dette s'accroît plus vite que notre capacité à nous désendetter annuellement. Ceci est d'autant plus fâcheux lorsqu'on est en désaccord sur les motifs de l'endettement.

Donc pour résumer, les motifs de désaccord étant largement supérieurs aux motifs d'accord, nous voterons contre ce budget.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Budget principal : mise à jour des AP/CP

[Délibération n°5 \(2016-0118\) : Budget Principal : Mise à jour des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement \(AP/CP\) du mandat 2015-2020.](#)

Une augmentation de 7% des autorisations de programmes, cela nous paraît très ambitieux compte tenu de la baisse des dotations de l'État actuelle et à venir. D'autre part je n'ai pas trouvé la ligne correspondant à l'Hôtel du numérique mais j'ai eu l'explication tout à l'heure puisqu'il s'agit d'une subvention mais je ferais la même remarque que Jacqueline par rapport au lieu, apprendre dans la presse que le choix du lieu avait déjà été fait nous plaît très moyennement. La dernière discussion sur ce sujet dans cette enceinte était qu'une analyse des besoins et du plan de financement était nécessaire avant de valider le projet. A ma connaissance, depuis, rien n'a été présenté en ce sens en commission. Nous voterons donc contre cette délibération.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Budget annexe transport

Budget annexe transport : reprise anticipée de résultat 2015

[Délibération n°22 \(2016-0096\) : Reprise anticipée de résultat 2015 comptes 001, 002 et 1068 – P.J : Fiche de résultat 2015 ; État des reports.](#)

La restructuration ou l'optimisation du réseau réalisé en 2015 n'a pas été une réussite. Outre l'adaptation au changement qui doit être accompagnée et qui ne l'a pas été suffisamment une semaine avant la mise en place, les usagers ne connaissaient toujours pas les nouveaux horaires. Et si l'on veut fidéliser ou capter davantage la clientèle faisant le trajet domicile-travail, il faut que les personnes aient le temps de s'organiser. Donc outre les couacs à la mise en service, l'offre en direction des étudiants est insuffisante or c'est un potentiel de 25 000 personnes. Qui préférerait prendre le bus pour aller d'un campus à un autre quand il faut quasi une heure en bus alors qu'en voiture on met un quart d'heure pour aller du Futuroscope à l'Université ? De ce fait, nous votons contre cette délibération de résultats qui retrace un peu l'activité de l'année dernière.

Intervention supplémentaire : Nous avons choisi de nous exprimer sur cette délibération d'affectation de résultat car le résultat est le fruit de l'activité de l'année précédente.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Budget annexe transport : adoption du BP 2016.

[Délibération n°23 \(2016-0097\) : Budget primitif 2016 - Adoption du budget primitif 2016 avec anticipation du résultat 2015.](#)

Nous redisons ce que nous avons dit l'année dernière sur ce budget. Nous souhaiterions une présentation consolidée de ce budget avec celui de Vitalis pour avoir une vision plus claire. Sur les 28 millions de dépenses de fonctionnement, 20 millions sont affectés à la Régie de transport. Également, l'encours de la dette est très élevé notamment à cause de la construction du Viaduc mais l'amélioration du service n'est pas à la hauteur de l'accroissement de l'endettement. Nous voterons contre ce budget.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Budget annexe transport : mise à jour des AP/CP

[Délibération n°24 \(2016-0110\) : Mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement.](#)

Nous profitons de cette délibération pour redire que nous approuvons le choix fait d'aller vers un parc 100 % GNV à moyen terme. Cependant l'investissement ne suffit pas à améliorer la qualité du service, nous pensons qu'il est préférable d'augmenter les fréquences, de travailler à une meilleure qualité de service, de travailler la ponctualité, d'avoir un objectif de zéro bus en avance par exemple plutôt que de construire des infrastructures.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Budget annexe Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets (CTVD)

Budget annexe CTVD : adoption du BP 2016

Délibération n°26 (2016-0099) : Budget primitif 2016 - Adoption du budget primitif 2016 avec anticipation du résultat 2015 – P.J : BP 2016 CTVD.

Nous voterons contre ce budget car nous sommes défavorables à l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous sommes favorables à la mise en place de la redevance incitative partielle, qui correspond au principe pollueur-payeur qu'on met en place pour les entreprises. Pour cette redevance incitative, il y a des aménagements qui ne pénalisent pas les familles nombreuses mais aucun travail ne veut être fait dans ce sens. C'est aussi une des raisons pour laquelle nous voterons contre.

Ensuite, sur la recyclerie, c'est un choix que nous partageons partiellement. Nous sommes bien entendu favorables au recyclage mais nous sommes encore plus favorables à la ressourcerie qui consiste au réemploi et à la récupération des déchets. Le choix que je portais précédemment était un choix de ressourcerie qui est complètement différent du choix qui a été fait qui s'oriente vers le recyclage et non vers le ré-emploi et la récupération. Il y a une différence fondamentale entre le recyclage et la récupération ou le ré-emploi puisque l'accès au gisement des déchets dans le cadre d'une ressourcerie n'est pas le même que dans une recyclerie où il est réservé. Une ressourcerie est accessible au plus grand nombre, la plupart des acteurs du territoire peuvent avoir accès au gisement contribuant ainsi à créer de l'activité et de l'emploi à partir des déchets produits sur le territoire.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Budget annexe locations immobilières

Budget annexe locations immobilières : adoption du BP 2016

Délibération n°30 (2016-0102) : Budget primitif 2016 - Adoption du budget primitif 2016 avec anticipation du résultat 2015 – P.J : BP 2016 Locations.

En son temps, nous avions voté contre le montage économique qui a été choisi pour la construction du Parc des Expositions. Nous pensons que le ratio coût/retombée économique n'est pas positif. D'autre part, nous avions demandé sur ce budget, que la répartition par équipement puisse nous être présentée. En attendant nous voterons contre ce budget.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Parc des Expositions

Délibération n°39 (2016-0132) : Subvention exceptionnelle pour l'organisation du congrès départemental de la FNACA le dimanche 10 avril 2016 au Parc des Expositions de Poitiers.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.

Au sujet de cette subvention, j'aimerais faire une remarque sur le Parc des Expositions. La collectivité cliente d'un équipement dont elle souhaite démontrer la pertinence : c'est

un peu ce qui se passe avec le Parc des Expositions qui, pour une bonne part, fonctionne grâce à la location par des associations de l'équipement. Ces associations reçoivent les subventions nécessaires à une location qui n'est évidemment pas dans leurs moyens et on fait ainsi tourner la baraque. Nous aimerais pouvoir déterminer cette part dans le bilan économique de l'équipement et pouvoir lire un avant/après : par exemple, dans le cas de ce congrès de la FNACA, quelle était la subvention allouée à la FNACA auparavant pour l'aider à organiser son congrès départemental ? D'après nos renseignements, le budget de la manifestation cette année est de 23 000 euros en tout, et les 15 000 euros de la subvention servent à couvrir le prix de la location de la salle.

En clair, nous aimerais obtenir une lisibilité de cet équipement désormais en régie. La question que nous nous posons, c'est qu'est-ce qui, dans le bilan, relève de la subvention indirecte (et forcée) aux associations et qu'est-ce qui relève de l'exploitation commerciale du site. Donc quelle enveloppe consacrons-nous à financer les associations pour qu'elles puissent utiliser l'équipement et donc pour que nous en montrions la rentabilité. Le système de la valorisation tel qu'il est utilisé pour les équipements sportifs nous semblerait beaucoup plus clair et adapté.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Enseignement supérieur et recherche

Soutien de Grand Poitiers à 3 programmes de recherche de l'Université et du CHU.
[Délibération n°42 \(2016-0075\) : CPER 2015-2020 - Volet enseignement supérieur et recherche - Convention soutien aux programmes de recherche HABISAN, NUMERIC et INSECT - P.J. : Convention CPER volet enseignement supérieur recherche.](#)

Une remarque, même si je ne doute pas que ce projet est excellent. C'est Grand Poitiers qui assure une grande partie de l'investissement pour ce programme. 1 million, ce n'est pas rien. Et nous ne disons pas que ce n'est pas nécessaire. Mais nous voulons rappeler dans le même temps que l'État se désengage de l'Université et de la Recherche en proposant pour 2016 un budget au même niveau que 2015 alors même que l'on accueillait pour cette rentrée 40 000 étudiants de plus, que la loi LRU puis la loi Fioraso ont considérablement organisé le désengagement financier de l'État. Une des pistes de financement évoquée par le rapport Stranes (qui définit les lignes stratégiques pour l'enseignement supérieur), c'est effectivement les Régions et les collectivités locales : charge à elles de maintenir un niveau de prestige et d'attractivité pour leur Université, alors même que leurs dotations diminuent. Ceci, on le comprend bien ne pourra fonctionner ainsi indéfiniment.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Prévention et médiation sociale

Subventions aux associations de prévention et de médiation sociale

[Délibération n°43 \(2016-0019\) : Subventions à l'Association départementale de sauvegarde de l'enfant à l'adulte \(ADSEA\) et aux associations intervenant en milieu carcéral - P.J. : Tableau de subventions ; Convention financière ADSEA.](#)

Nous notons dans la série des subventions, l'aide au financement dirigée vers les éducateurs spécialisés et les médiateurs, tous participant à la politique de prévention de Grand Poitiers et de la Ville. Si nous avons bien compris, nous disposons donc à ce jour de 10 postes d'éducateurs spécialisés (Beaulieu, Saint-Éloi, Les 3 Cités, Les Couronneries...) financés en majeure partie par le Département et auxquels nous participons à hauteur de 6.5 %. Dans le cadre de la prévention et médiation sur les quartiers, ce ne sont que deux médiateurs (Trois-Cités, Couronneries) qui devraient être augmentés d'un renfort d'un poste sur Beaulieu. C'est bien mais c'est peu. Et nous pensons qu'il faut augmenter l'effort. Dans un schéma semblable de financement par les bailleurs sociaux, la régie de transport, la Communauté d'Agglo et la Ville, Châtellerault fait appel, à titre de comparaison, à une équipe de 9 personnes (jour et nuit). C'est l'occasion pour nous, à l'heure où on met légitimement en avant l'exigence de sécurité, de réclamer que les moyens viennent davantage sur cette dimension : ce que nous mettons en vidéosurveillance à l'efficacité douteuse et aux conséquences inquiétantes en termes de liberté, nous ferions mieux de le porter ici.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Jeunesse et Vie Citoyenne

Service civique

[Délibération n°48 \(2016-0027\) : Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Grand Poitiers, la Ville de Poitiers, la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement de la Vienne et la Mission locale d'Insertion - Année 2016.](#)

Je voulais profiter de cette délibération pour partager quelques réflexions avec l'Assemblée sur le service civique. La volonté affichée du Président de la République de monter en puissance sur ce dispositif ne doit pas masquer les failles de ce système. Ce dispositif avait été annoncé comme devant contribuer à faire baisser les chiffres du chômage chez les plus jeunes. Un rapport parlementaire de 2011 pointait toutefois du doigt *les dérives du statut*. Alors qu'il devait initialement s'adresser en priorité aux jeunes les moins qualifiés, 41% des participants avaient un niveau supérieur au bac. Les rapporteurs notaient par ailleurs que, même si ces missions sont indemnisées, elles « ne peuvent pas se substituer à un emploi, le contrat de service civique ne relevant pas des dispositions du code du travail (...) ». Or les auditions que les rapporteurs ont menées révèlent qu'en l'absence de contrôle effectif du contenu des missions, ces principes ne sont pas toujours respectés en pratique. « Le service civique reconnu comme expérience professionnelle auprès des entreprises ? Si cela est souhaitable, cela reste à gagner. » C'est en ces termes que le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports s'est exprimé sur le sujet. Si le service civique apporte aux jeunes le moyen de construire un projet personnel, il n'aboutit que très rarement sur une concrétisation professionnelle solide. Que ce soit auprès des collectivités ou des associations, les embauches réalisées en fin de contrat sont rares. De plus les jeunes en services civiques ne sont-ils pas recrutés sur des postes qui auparavant faisaient l'objet d'un autre type de contrat plus pérenne ?

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Accueil des Gens du Voyage

ADAPGV

[Délibération n°50 \(2016-0013\) : Accueil gens du voyage - Économie Sociale et Solidaire - Attribution de subventions à l'ADAPGV \(Association Départementale pour l'Accueil et le Promotion des Gens du Voyage\).](#)

Une question pour marquer notre volonté de voir donner les moyens à cette association de continuer son excellent travail : nous ne voudrions pas voir diminuer ses moyens d'intervention en particulier en ce qui concerne le soutien aux parents dont on sait qu'il y a un vecteur important de rapprochement avec les gens du voyage. On nous a beaucoup dit qu'il fallait rassurer sur l'école, sur la fréquentation des structures éducatives par exemple. Je demande juste si, sur la ligne correspondant au soutien aux parents, les 800 euros qui correspondent à la moitié de la demande, seront complétés ? (page B – 817).

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Sport

Acquisition du gymnase de la Banque de France de Fontaine-le-Comte.

[Délibération n°82 \(2016-0070\) : Sports - Fontaine Le Comte - Acquisition d'un complexe sportif auprès de la Banque de France.](#)

Nous l'avons dit, le choix d'acquérir le complexe sportif de la Banque de France pour accroître le patrimoine sportif de Grand Poitiers ne nous paraît pas pertinent. Nous avons examiné il y a peu le PPI sports de Grand Poitiers et nous nous interrogeons sur les choix qui sont faits. La première question : avons-nous les moyens d'entretenir comme il faut et de réhabiliter ce qui doit l'être ? Il faut tout de suite faire la toiture (2017) du gymnase Banque de France et, pour ne prendre qu'un exemple, on fera attendre la deuxième phase de réhabilitation du Gymnase de Migné-Auxances jusqu'en 2020 et je crois savoir que le gymnase de Migné en a vraiment besoin... On nous répond que c'est une véritable opportunité, eu égard au foncier que ça représente. Soit. Faisons l'achat sur cette ligne-là, et la commune peut acheter par exemple pour faire la bonne affaire. Doit-on continuer à vouloir développer à tout prix le pilier Sports à Grand Poitiers ? Ne doit-on pas penser à l'élargissement, à la proximité, par exemple du complexe de Lusignan qui rejoint la communauté en 2017, qui nous coûtera cher en fonctionnement ? Enfin, cette acquisition est censée permettre de répondre à des créneaux supplémentaires pour les sports de raquette. Pourtant, on ne finira jamais de répondre à cette demande car les créneaux disponibles pour ce type de sport ne peuvent, par définition, répondre qu'à peu de participants (les créneaux en tennis c'est 2 ou 4 joueurs sur le court en 1h). Je pense qu'il faut essayer de regarder aussi en direction d'autres disciplines.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Subventions aux associations sportives

[Délibération n°54 \(2016-0003\) : Attribution de subventions aux organismes sportifs : Poitiers Basket 86 \(PB86\) et Stade Poitevin Volley Beach \(SPVB\).](#)

Aurélien Tricot nous l'a rappelé en commission, il ne faut pas oublier, et je n'oublie pas, que nous sommes à périmètre plus ou moins constant du fait des contraintes budgétaires et quand on met plus de moyens ici, on en enlève ailleurs. Les choix sont bien sûr des choix politiques et ce que nous lisons à nouveau cette année de la répartition ne correspond pas aux choix que nous ferions. Nous considérons toujours que les enveloppes dévolues aux sports professionnels comme le volley et le basket sont trop importantes, choix souligné cette année par cette rallonge de 10 000 euros pour assurer une pige de remplacement d'un joueur malade concernant le volley. On est bien dans ce fonctionnement désormais ordinaire du sport professionnel qui n'a d'autre moyen d'assurer un résultat que dans l'échange marchand et non plus dans la mobilisation de ses moyens humains et éducatifs. Nous redisons que notre politique sportive ne doit viser, pour nous, d'autres objectifs que de développer la pratique dans la diversité des disciplines et des publics concernés. Et construire durablement une pratique passe par les éducateurs, par la recherche du lien social, du contact avec la nature beaucoup plus que par les lumières du spectacle du sport, des valeurs marchandes qui lui sont attachées ou même de la seule valeur de la compétition. Je ne peux m'empêcher de penser que la rallonge obtenue par le Volley, c'est le double de la subvention allouée à l'UNSS et à l'USEP confondues, pour ne citer que ceux qui s'occupent de la promotion du sport. Nous voterons contre, comme nous le faisons d'habitude, les subventions de prestige pour la Basket (PB 86) et le Volley (Stade Poitevin Volley Beach).

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre les subventions au PB86 et au SPVB.

Tourisme

Office de tourisme de Poitiers

[Délibération n°63 \(2016-0035\) : Attribution d'une subvention à l'Office de tourisme de Poitiers.](#)

L'activité touristique pourrait être un point fort de Poitiers mais si l'on en croît les personnes qui viennent en séjour dans notre ville beaucoup ne savent pas quoi faire le week-end à Poitiers. Entre le Futuroscope, véritable locomotive et le wagon de Poitiers, le raccordement n'est toujours pas effectif. Bien sûr, Poitiers a des atouts propres mais ne sait pas profiter de ce flux de visiteurs du Futuroscope et c'est véritablement une faute puisqu'il ne s'agirait que de faire dévier un peu le flux. Des copains ont reçu de la famille qui venait en train il y a moins d'un mois, ils sont descendus à l'arrêt Futuroscope au lieu de descendre à la gare de Poitiers tellement l'image du Futuroscope est forte par rapport à celle de Poitiers. Les offres commerciales jumelées sont quasi inexistantes, la guéguerre Département, Ville ou Agglo est toujours présente même si les têtes d'exécutifs clament qu'ils travaillent en bonne intelligence, mais on se croirait en Corse, lorsqu'on voit que coexistent sur la même place deux offices de tourisme. Quel gaspillage d'argent public. J'entends depuis que je suis élue dire qu'il faut régler cette histoire, mais rien n'avance.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Grottes de la Norée.

[Délibération n°64 \(2016-0050\) : Tarifs 2016 Grottes de la Norée.](#)

Nous sommes surpris à la lecture des gratuités pour les Grottes de la Norée : demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA doivent acquitter le tarif réduit (presque 4 euros par personne, ce qui rend la sortie familiale dissuasive) alors que la gratuité est accordée pour les visites protocolaires, accueil de congressistes qui pourraient inclure sans difficulté ceci dans le coût de la manifestation ou encore pour les journalistes. Nous sommes assez choqués par ce principe et voterons contre.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Économie

Gamers Assembly

[Délibération n°66 \(2016-0062\) : Attribution de subventions aux associations dans le domaine économique - Association Futurolan organisant la Gamers Assembly.](#)

A propos de l'association Futurolan organisant la Gamers Assembly, il y a eu beaucoup de presse autour de l'événement, jusqu'au Monde qui a consacré un article sur le jeu vidéo comme outil de marketing territorial à Poitiers. C'est dire la dimension qu'est en train de prendre l'événement et quand on en observe l'évolution dans l'organisation même, on peut s'en réjouir puisque cette année, la compétition est accompagnée des dispositifs qui lui donnent la dimension culturelle et éducative qu'on est en droit d'attendre dès lors qu'on aborde ce domaine particulier : participation de Mendès-France et de Canopée, espace famille, large intergénérationnel jusqu'aux maisons de retraite. Il y a bien de quoi, pour ceux que la place prise par le jeu vidéo dans la vie des jeunes en particulier inquiéterait, poser des réponses en termes d'accompagnement et de connaissance mutuelle. J'ajouterais que tout cela existe grâce à l'initiative et au travail bénévole bien que nous soyons désormais sur le plus important LAN en France.

Nous voyons en même temps que Grand Poitiers et Poitiers ont choisi de miser sur cet événement pour travailler leur image, en particulier en matière de Nouvelles technologies. Pourquoi pas ? Notre seul regret sera que cette stratégie, si stratégie il y a, ne soit pas débattue, que la subvention soit multipliée (et d'ailleurs votée de manière rétroactive) sans que cela fasse l'objet d'un échange, qu'on soit obligé de lire le Monde pour comprendre que cet événement fait partie d'une stratégie d'ensemble qui lie l'événement par exemple à l'hôtel du numérique dont nous apprenons par ailleurs, alors qu'on pensait qu'il serait à Pont Achard, qu'il est désormais prévu avenue Victor Hugo... Jusqu'à l'enveloppe totale qui nous échappe : « nous lisons que Grand Poitiers consacre 632 000 euros dans le Monde » et je cherche ce qui correspond à cette somme puisque le tableau de subventions ne donne à lire que 74 200 euros de subvention auxquels s'ajoute la valorisation du parc des expos soit 117 000 euros. Ou alors c'est le journal qui a confondu le budget de la manifestation avec l'effort de Grand Poitiers. Pour conclure, nous souhaiterions pouvoir débattre de ce choix de participer au développement de cet événement, avoir une idée de l'investissement qu'on souhaite lui consacrer dans le futur et nous émettons le vœu qu'il n'échappe pas à son origine associative et à sa gestion essentiellement bénévole.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Logement et Habitat

Subventions aux associations œuvrant dans le domaine du logement.

[Délibération n°76 \(2016-0015\) : Attribution des subventions de fonctionnement 2016 à des associations œuvrant dans le domaine du logement - P.J. : Tableau subventions : Convention FSL86 ; Convention ADIL ; Convention AUDACIA.](#)

Une remarque sur le budget global de ces subventions : 120 000€, c'est assez léger. Comme point de comparaison je citerais, par exemple, Grand Poitiers qui donne 20 000€ à l'ADIL en 2016 alors que Châtellerault donne 18 000€, quasiment autant pour une collectivité d'une dimension bien inférieure. Pour le détail, nous avons des questions. Les subventions de 3000€ destinées à Vienne Habitat (fédération PACT H&D qui d'ailleurs s'appelle depuis 2016 SOLIHA, la délibération n'est donc pas juste) et de 2000€ au Sires, nous pose un problème : nous ne comprenons pas pourquoi l'agglomération les finance, alors que leurs prestations sont payantes pour les usagers (frais de dossiers pour demande de subvention par exemple). Ce ne sont pas des associations à but non lucratif ou des associations de défense des locataires. Les autres villes ne versent aucune subvention à ces organismes.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre les subventions aux associations PACT H&D/SOLIHA et Sires.

Rattachement de Logiparc à Grand Poitiers

[Délibération n°77 \(2016-0073\) : Rattachement de Logiparc Office Public de l'Habitat de Poitiers à Grand Poitiers.](#)

Juste une remarque. Je regrette qu'à l'occasion de la fusion Logiparc/Sipéa le bailleur social n'ait plus de comptable public et donc abandon de service public pour cette comptabilité.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Environnement

Nid de frelons asiatiques.

[Délibération n°86 \(2016-0047\) : Attribution d'une aide financière aux particuliers pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques.](#)

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.

Nous souhaitons à nouveau demander à ce que le dispositif soit repensé. Nous savons tous la menace que les frelons asiatiques font peser sur les abeilles et nous savons aussi que son éradication n'est plus à l'ordre du jour : il est aujourd'hui présent sur une bonne partie du territoire et il va falloir apprendre à vivre avec lui tout en préservant les abeilles. C'est la raison pour laquelle, il faut que le dispositif de destruction des colonies, préconisé par le Museum d'histoire naturelle, aux bonnes périodes, soit aidé plus qu'il ne l'est. Nous sommes là en présence d'une affaire d'intérêt général qui doit être reconnue comme telle. Proposer une aide seulement partielle aux propriétaires qui décident d'intervenir, c'est ne pas reconnaître ce principe. On peut s'appuyer sur ce qui est fait ou a été fait ailleurs comme cette idée de coordonner l'effort entre les aides (départementale et municipale à Cognac) pour rembourser à 100 % une intervention sur la base d'un coût identifié et agréé pour éviter tout dérapage.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Déchets et propreté

Éco-organisme Recylum

[Délibération n°90 \(2016-0117\) : Budget annexe CTVD 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses - Recettes éco-organismes.](#)

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.

Dix-huit filières REP (Filières de Responsabilité Élargie du Producteur) existent aujourd'hui, au sein desquelles se répartissent vingt-quatre éco-organismes. La lisibilité du dispositif français d'élimination des déchets ménagers gagnerait à ce qu'il n'existe qu'un seul organisme de distribution de soutien aux collectivités locales. Les éco-organismes sont des structures de droit privé. Leur forme juridique peut être très différente d'un éco-organisme à un autre : société anonyme (SA), société par action simplifiée (SAS), association, groupement d'intérêt économique (GIE).

Dans le cas de Recylum, il s'agit d'une SAS. Une contradiction apparaît entre la forme juridique de certains éco-organismes, sociétés commerciales, et la nécessité d'absence de redistributions des bénéfices cités par le cahier des charges. Le Cercle National du Recyclage a rédigé un rapport sur l'« Observatoire des filières à responsabilité élargie des producteurs en interaction avec le service public ». Page 74 du rapport : Eco-systèmes et Recylum voient le montant de leurs provisions cumulées pour charges dépasser largement les montants des contributions perçues en 2012. Ils ne respectent donc pas leur cahier des charges. De plus, la sanction financière qui doit être appliquée pour ce non-respect du cahier des charges est dérisoire au regard des sommes impliquées dans les postes de provisions pour risques et charges. Comme une part encore importante des équipements mis sur le marché et contribuant n'est pas encore collectée, Eco-systèmes et Recylum devraient utiliser leurs excédents de provisions pour les collecter et les traiter. De plus, ces provisions ne doivent pas permettre aux éco-organismes de baisser le barème amont. Le Cercle National du Recyclage demande à ce qu'une réflexion soit menée sur ce sujet, en attribuant une sanction financière pertinente à la hauteur des sommes concernées ou en utilisant les provisions pour risques et charges dans l'amélioration de la performance de la filière avec des actions spécifiques.

En rendant obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 l'apposition d'un nouveau pictogramme, le « Triman », sur un produit ou un emballage pour indiquer que celui-ci est recyclable ou qu'il relève d'une consigne de tri, les pouvoirs publics visaient à clarifier les messages. Toutefois, sans sous-estimer l'intérêt de ce dernier logo, la Cour des Comptes relève que son appropriation par le grand public va vraisemblablement nécessiter des campagnes de communication nationale d'envergure, et donc coûteuses. Elle observe, en outre, que l'ajout d'un symbole dont la signification n'est pas directement lisible risque de nuire à la portée des messages et de contribuer à les brouiller, alors que l'apposition d'une consigne de tri claire et harmonisée sur l'emballage constitue un moyen plus efficace de lutter contre les erreurs de tri (dont le coût, pour la seule filière des emballages, est évalué à 40 M€ annuels). Nous nous abstiendrons sur cette délibération d'autant plus que j'avais demandé la convention et que je ne l'ai pas eue.

Les élu(e)s Osons Poitiers se sont abstenus sur cette délibération.

Ressources humaines et relations sociales

ASLEM et COMAS

[Délibération n°92 \(2016-0087\) : Attribution d'une subvention à l'Association des loisirs des employés municipaux \(ASLEM\)](#)

Nous nous félicitons qu'une part des activités sociales proposées aux agents de Grand Poitiers soit encore gérée de façon associative et par les salariés eux-mêmes comme c'est le cas pour l'ASLEM. Mais nous constatons l'absence de subvention au COMAS ce qui entérine sa suppression. Nous n'oubliions pas cette grande conquête sociale de la loi du 16 mai 1946, voulue par le ministre du travail de l'époque, Ambroise Croizat qui venait apporter une première réponse au vieux combat de la démocratie dans l'entreprise, qui créait les comités d'entreprise, donnait le droit d'information sur l'organisation et la marche de l'entreprise, et développait là un formidable outil d'émancipation populaire grâce aux activités sociales et culturelles gérées par les salariés eux-mêmes. Nous sommes dans la fonction publique territoriale, les principes sont les mêmes. Nous ne nous résignons pas de voir une partie de ces activités reprises au niveau des ressources humaines et enlevées au comité qui les gérait jusqu'alors. Une pétition en ligne qui a recueilli en quelques jours plus d'un millier de signatures montre bien l'émotion que cette décision génère. On nous a répondu la dernière fois que nous en avions parlé : « problèmes de gestion, reprise en mains nécessaire ». Je me souviens des termes de M. le Président qui disait que sa main ne tremblait pas. Nous rappelons que le Conseil d'administration du COMAS a été régulièrement élu, il a un projet, il est légitime. Les salariés ont choisi leurs représentants et c'est une nouvelle équipe qui a commencé à travailler, qui n'est pas celle à qui on reproche aujourd'hui les erreurs de gestion. Si la pétition connaît un tel succès, c'est bien parce qu'il y a quelque chose de profondément choquant au fait de remettre ces activités dans les mains de l'employeur, de renoncer à leur gestion au sein de l'association des salariés, de remettre en cause le fonctionnement démocratique en ne respectant pas une élection.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.